

Sciences Humaines et Sociales Mention Psychologie - Spécialité : Clinique psychopathologique, clinique de la famille

RNCP16068 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	124
Code(s) ROME	K1104, K1103, K2101, K2111, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Franche-Comté - Besançon

<http://www.univ-fcomte.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du diplôme peut exercer le métier de psychologue (titre protégé) pour le parcours professionnel, et devenir chercheur en psychologie pour le parcours recherche (avec titre de psychologue sous condition de stage). Il pourra exercer toutes les activités que permet le titre de psychologue avec une spécialisation sur l'approche clinique et psychopathologique et une connaissance plus précise des familles, groupes et institutions. Il pourra notamment évaluer le fonctionnement psychique d'un individu, d'une famille, d'un groupe ou d'une équipe, mettre en œuvre un projet d'intervention ou de soin, conduire une prise en charge ou une action spécifique au regard de ce projet et participer à évaluer les résultats de ces actions.

Cette activité pourra être précisée selon le contexte professionnel :

- Assurer une fonction de diagnostic et de bilan psychologique pour toute situation préventive, curative ou pathologique.
 - Mettre en place et assurer la conduite de modalités spécifiques pour la prise en charge, la thérapie ou le soin psychique, tant au niveau individuel, du couple, de la famille, de groupes ou d'équipes.
- Développer des approches, des méthodes ou des travaux prenant en compte la spécificité de la clinique et de psychopathologie psychanalytique.
- Travailler au sein des équipes de professionnels de la santé, du soin, de l'éducation ou du social pour développer la prise en compte de la vie psychique et de la santé des personnes accueillies.
- Collaborer avec tout partenaire extérieur à l'équipe qui serait susceptible de concourir à une amélioration du soin ou de la prise en charge.
- Prendre en compte la place des familles dans le processus des prises en charge
- Concourir à développer une réflexion théorique sur les pratiques, que cela soit par des travaux individuels, en groupes ou lors de journées d'étude.
- Participer à des recherches, du point de vue de la clinique psychopathologique, concernant les personnes prises en charge.
- Mettre en place une activité de recherche avec protocole, recueil de données, interprétation et publication des

résultats pour les titulaires notamment du parcours recherche.

- Respecter et développer les règles déontologiques propres à la profession et à la spécificité de la clinique psychopathologique.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences ou capacités évaluées sont celles propre à toute formation en clinique et en psychopathologie : capacités à développer une écoute et une attention à la vie psychique, à mettre en œuvre des examens d'évaluation, des diagnostics, à assurer des prises en charge thérapeutique, des projets de soin ou de prévention, à se positionner dans un travail d'équipe ainsi qu'à développer un esprit de recherche basé sur la pratique.

Les titulaires du diplôme sont capables de :

- Prendre connaissance de la situation (écoute d'une demande, observation, analyse du dossier, échange d'informations avec d'autres partenaires, entretien...).
- Évaluer la souffrance psychique, le fonctionnement et le développement psychologique par des entretiens, des tests ou observations afin de déterminer le type d'aide ou d'intervention approprié.
- Diagnostiquer l'existence d'une pathologie ou d'un trouble.
- Orienter la personne vers un médecin, un service social, un personnel paramédical, des placements ou des milieux spécialisés etc.
- Établir un suivi psychologique (entretiens répétés) ou un soutien psychologique pour prévenir ou soigner un trouble.
- Mettre en place et animer des groupes d'analyse de la pratique, de réflexion clinique ou des groupes psychothérapeutiques.
- Mettre en place des séances pour des psychothérapies individuelles, de groupe ou familiales, pour guider la personne lors des exercices (jeux de rôle, relaxation, ...) et pour l'aider à observer ses réactions.
- Accompagner la personne, suivre l'avancement du travail psychologique (points de vigilance, axes de progrès, ...) et proposer des ajustements
- Développer des techniques d'écoute, d'observation ou de médiation pour faciliter l'attention à la personne et à ses productions, et ainsi faciliter l'accès à l'interprétation ou au sens de ses productions (dessin, conte, ...)
- Comprendre le fonctionnement des familles, des couples, des parents, en vue d'orienter et d'adapter les interventions.
- Soutenir la réflexion théorique sur les pratiques à l'aide des connaissances acquises en psychanalyse et dans les différentes théories psychopathologiques.
- Échanger des informations lors de séminaires, de groupes de réflexion, ou actualiser la documentation professionnelle
- Mener des actions d'information, de conseil, de sensibilisation ou de prévention auprès de différents publics (professionnels, parents, ...) ainsi que d'enseignement pour des étudiants spécialisés.
- diriger une activité de recherche avec documentation, mise en place de protocoles, recueil de données, interprétation et publication des résultats pour les titulaires notamment du parcours recherche.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Services hospitaliers de différentes spécialités médicales : maternité, néonatalogie, pédiatrie, neurologie, soins palliatifs, cancérologie, néphrologie etc.
- Domaine de la Psychiatrie et de la Santé mentale
- Les institutions d'aide au handicap : CAMSP, IME, SESSAD, Foyer d'adultes handicapés, FAM etc.
- Domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance, Maison d'enfants etc.
- Domaine de l'Enfance et de la Petite Enfance : Protection Maternelle Infantile, crèches, CMPP, centre de guidance etc.
- Domaine du Judiciaire, du Pénitentiaire et de la Famille
- Domaine de la gérontologie : maisons de retraites, EHPAD, service de gériatrie etc.
- Lieux d'intervention divers d'hébergement ou traitant de situations de conflit, de médiation ou de marginalisation entre l'individu, la famille et la société (CHRS, Point rencontre etc.)
- Structures d'accompagnement, de prévention et de soins : addictologie, alcoologie, toxicomanie, troubles alimentaires, troubles du comportement et déviance, dysfonctionnement de la parentalité etc.
- Psychologue en libéral, psychologue clinicien et psychothérapeute avec notamment des formations complémentaires.

Après la poursuite en doctorat, les diplômés du parcours recherche peuvent exercer une activité de recherche et d'enseignement à l'Université, dans des laboratoires ou centres de recherche d'organismes publics ou privés, dans des services d'études de l'administration publique, des collectivités territoriales ou d'organismes professionnels.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

psychologue

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Protection du titre de Psychologue : Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et Décret 90-255 du 22 mars 1990.

Les psychologues sont reconnus par le Répertoire français d'automatisation des listes (ADELI) qui habilite les professionnels de la santé, du social et les psychologues à exercer leur métier dans le respect du Code de la santé publique et du Code de la famille et de l'aide sociale (Arrêté du 27 mai 1998 publié au Journal officiel du 17 juillet 1998).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 285 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible) T6X61 — Employés des services divers · tension 2/5 (Faible) V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes · tension 4/5 (Élevée) W1X80 — Formateurs · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	37 678
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	23 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) T6X61 — Employés des services divers V3X90 — Psychologues, psychothérapeutes W1X80 — Formateurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) en termes de % enseignants/professionnels. Pas de liste nominative. Pour la délivrance du titre enseignants-chercheur et professionnel psychologue (cf. arrêté du 19 mai 2006 sur le stage professionnel)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

IDEM

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury VAE composés d'enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-fcomte.fr>

<http://section-psychologie.univ-fcomte.fr/>

Université de Franche-Comté

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/16068/>